

REGLEMENT INTERIEUR

Les dirigeants et joueurs du club USB foot Seyne les Alpes s'engagent à construire un club dont les valeurs essentielles sont :

La rigueur et l'engagement.

L'esprit de famille et la convivialité

Le respect de chacun.

La motivation et l'envie de se surpasser.

La solidarité et la loyauté.

L'esprit FAIR-PLAY qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de respecter quelques règles simples.

Tout Adhérent au club USB foot s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Chapitre 1 : Licences et cotisations

Fiche de renseignement.

Elle doit être établie lors de l'inscription ou du renouvellement. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant l'adhérent. Celui-ci s'engage à signaler tout changement au secrétaire du club et/ou son entraîneur (adresse, téléphone...)

Toute personne désirant adhérer à l'association doit :

- Signer une licence et acquitter sa cotisation. Le paiement doit être effectué à la signature du présent règlement intérieur et de la demande de licence. Si la demande lui est formulée, le Bureau Directeur pourra accorder des facilités de paiement.

- Signer ce règlement intérieur. Si le Joueur est mineur, il sera signé par son représentant légal.

Licence.

Tout adhérent s'engage à solliciter, par l'intermédiaire du club, une licence officielle auprès de la FFF *ou de l'USB Ce document indispensable, validé dans le respect des règlements généraux, permet aux joueurs de pratiquer le football et aux autres d'exercer des responsabilités au sein du club.

* Aucun joueur non licencié au club ne peut participer à un match. Dans le cas contraire, la responsabilité en incombera à l'entraîneur.

Toute personne adhérant à l'association la représente dans ses fonctions de joueur ou de dirigeant. Il lui appartient donc d'avoir un comportement et une tenue conformes au projet du club.

Chapitre 2 : Dispositions particulières relatives aux joueurs et aux entraîneurs

Joueurs

Il est fourni à tous les Joueurs un calendrier des entraînements et des compétitions les concernant.

Tout Joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant :

- Le calendrier des entraînements fixé par les entraîneurs.
- les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.

Tout Joueur doit honorer les convocations aux entraînements, aux stages et aux matchs. En cas d'empêchement le joueur doit avertir l'Entraîneur le plus rapidement possible.

Tout Joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, des Joueurs, Dirigeants et Educateurs des équipes en présence.

Tout Joueur sanctionné pour une attitude incorrecte ou un écart de langage grave peut être convoqué par le bureau de l'association pour une prise de décision (avertissement, exclusion temporaire ou définitive du club.)

Tout Joueur est tenu de prendre soin des installations mises à sa disposition par le club à domicile ou à l'extérieur. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur.

Tout joueur prit en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons.

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné.

L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements (nombre de ballon notamment). L'aide à la mise en place et au rangement après les séances incombe à l'ensemble des participants. Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

Entraîneurs

Tout Entraîneur est le premier dépositaire des valeurs, des normes et du code interne qui caractérisent le club. Il doit être le premier à avoir un comportement irréprochable. Il doit être, par sa tenue, un exemple pour les Joueurs qui sont sous son autorité.

Chapitre 3: Les parents (ou représentant légal pour les mineurs)

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club. Les parents doivent :

- Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements et des matchs. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs. Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.
- Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.
- S'engager à ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.
- Accompagner l'équipe le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
- Fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures.
- Prévenir le dirigeant de l'équipe 48h à l'avance en cas d'absence de l'enfant pour un match (sauf cas particulier).
- Faire les démarches auprès des autres parents pour se faire remplacer en cas d'indisponibilité à assurer son tour de voiture,